

# **PRÉFET DE LA LOIRE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° SPECIAL - 40**

**Date de parution : 4 octobre 2010**

# **SOMMAIRE DU RAA SPECIAL N° 40 DU 1er octobre 2010**

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE**

ARRETE DU 29/09/10 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE ET LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE .....	3
ARRETE DU 29/09/10 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR LES COMPETENCES GENERALES ET TECHNIQUES POUR L'EXERCICE ET LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE.....	4
ARRETE DU 29/09/10 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE ET LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE.....	5

## **TRESORERIE GENERALE**

DÉCISION DU 01/09/10 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE.....	5
---	---

## **TRESORERIE DE MONTBRISON**

DÉCISION DU 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....	6
DÉCISION DU 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....	7
DÉCISION DU 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....	7
DÉCISION DU 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....	8
DÉCISION DU 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....	9
DÉCISION DU 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....	9

## **TRESORERIE DE RIVE DE GIER**

DÉCISION DU 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....	10
DÉCISION DU 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....	11
DÉCISION DU 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....	12
DÉCISION DU 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....	12

# **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE**

## **ARRETE DU 29/09/10 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE**

### **POUR L'EXERCICE ET LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE**

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée, d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> Juillet 1992, portant Charte de la Déconcentration,

VU le décret n° 93-1031 du 31 août 1993 portant création et organisation des Directions Départementales de la Sécurité Publique,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 30 janvier 2009, nommant M. Pierre SOUBELET, Préfet de la Loire

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le régime de la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

VU l'arrêté ministériel du 11 Août 2009 nommant M. Stéphane BARBIER, Attaché d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, à la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2009,

VU l'arrêté préfectoral n° 10-77 du 28 septembre 2010 portant délégation de signature au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire

## **ARRETE**

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia LAFONT, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service de gestion opérationnelle à la Direction départementale de la Sécurité publique de la Loire, subdélégation de signature est donnée à M. Stéphane BARBIER, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service de gestion opérationnelle, à l'effet de :

passer les commandes inférieures à 1 000 € relatives au fonctionnement de ses services,

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire, et donc copie sera adressée au Trésorier Payeur Général.

Fait à St-Étienne, le 29 septembre 2010

Le Directeur Départemental  
De la Sécurité Publique de la Loire  
Jean-Christophe BERTRAND

\*\*\*\*\*

**ARRETE DU 29/09/10 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
POUR LES COMPETENCES GENERALES ET TECHNIQUES  
POUR L'EXERCICE ET LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE**

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée, d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> Juillet 1992, portant Charte de la Déconcentration,

VU le décret n° 93-1031 du 31 août 1993 portant création et organisation des Directions Départementales de la Sécurité Publique,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat,

VU le décret du 30 janvier 2009 nommant M. Pierre SOUBELET, préfet de la Loire

VU l'arrêté ministériel du 15 octobre 2008 nommant M. Philippe FOLLETET, Directeur Départemental Adjoint et Commissaire Central Adjoint à Saint-Étienne et sa prise de fonctions le 1<sup>er</sup> décembre 2008,

VU l'arrêté préfectoral n° 10-77 du 28 septembre 2010 portant délégation de signature au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire

**ARRETE**

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe BERTRAND, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire, subdélégation de signature est donnée à M. Philippe FOLLETET, Commissaire divisionnaire, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Loire, à l'effet de :

prononcer les sanctions de l'avertissement et du blâme à l'encontre des fonctionnaires appartenant aux corps des enquêteurs, des gradés et gardiens de la paix, aux corps des personnels administratifs de la Police de catégorie C et D, et à l'encontre des adjoints de sécurité placés sous son autorité,

passer les commandes inférieures à 90 000 € (seuil de passation des marchés publics à procédure adaptée) relatives au fonctionnement de ses services,

prendre les décisions d'octroi immédiat de la protection juridique des personnels de police nationale

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire, et donc copie sera adressée au Trésorier Payeur Général.

Fait à Saint-Étienne, le 29 Septembre 2010

Le Directeur Départemental  
De la Sécurité Publique de la Loire  
Jean-Christophe BERTRAND

\*\*\*\*\*

**ARRETE DU 29/09/10 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE**

**POUR L'EXERCICE ET LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE**

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée, d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> Juillet 1992, portant Charte de la Déconcentration,

VU le décret n° 93-1031 du 31 août 1993 portant création et organisation des Directions Départementales de la Sécurité Publique,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 30 janvier 2009, nommant M. Pierre SOUBELET, Préfet de la Loire

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le régime de la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

VU l'arrêté ministériel du 28 Septembre 2008 nommant Mme Nadia LAFONT, Attaché d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Chef du Service de Gestion Opérationnelle à la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Loire et sa prise de fonctions à Saint-Étienne le 1<sup>er</sup> Septembre 2008,

VU l'arrêté préfectoral n° 10-77 du 28 septembre 2010 portant délégation de signature au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire

**ARRETE**

ARTICLE 1 : subdélégation de signature est donnée à Mme Nadia LAFONT, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service de gestion opérationnelle, à l'effet de :

passer les commandes inférieures à 1 000 € relatives au fonctionnement de ses services,

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire, et donc copie sera adressée au Trésorier Payeur Général.

Fait à St-Étienne, le 29 septembre 2010

L

Le Directeur Départemental  
De la Sécurité Publique de la Loire  
Jean-Christophe BERTRAND

\*\*\*\*\*

**TRESORERIE GENERALE**

**Délégation de signature en matière d'action en recouvrement forcé**

**Décision du 01/09/10 portant délégation de signature**

Le comptable du Pôle de Recouvrement Spécialisé de la Loire,

Vu le Code Général des Impôts,  
Vu le Livre des Procédures Fiscales,  
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques,  
Vu l'arrêté du 23 juillet 2010 portant création du Pôle de Recouvrement Spécialisé de la Loire dans les services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** délégation permanente de signature est donnée à :

NOM	Prénom	Grade
MONTCHAL	Evelyne	Inspecteur des impôts
SOUVIGNET	Bernadette	Contrôleur principal des Impôts
AYEL	Christian	Contrôleur principal des Impôts
DUPIN	Robert	Contrôleur principal des impôts
PREYNAT	Laurent	Contrôleur des impôts

à effet de signer les avis à tiers détenteur, les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif ainsi que tous les actes de gestion du pôle de recouvrement spécialisé.

**Article 2 :** délégation de signature est donnée à Madame Evelyne MONTCHAL, en cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné, à effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, tous les actes relatifs au recouvrement forcé des créances dont le comptable soussigné à la charge et notamment tous les actes de poursuite et les déclarations de créances.

**Article 3 :** la présente décision de délégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire.

A Saint-Etienne, le 1<sup>er</sup> septembre 2010  
Le Trésorier Principal  
Le Comptable du Pôle de recouvrement  
Spécialisé de la Loire  
Christiane CAMBON

\*\*\*\*\*

**TRESORERIE DE MONTBRISON**

**Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant délégations de signature**

**Le trésorier de MONTBRISON**

**Décide :**

Article 1 : délégation générale

**Madame Viviane GODARD** , contrôleur principal du trésor , reçoit pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de MONTBRISON d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieux et place, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, je lui donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie de MONTBRISON , entendant ainsi lui transmettre tous

les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui me sont confiés.

Je prends l'engagement de ratifier tout ce que mon mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

Fait à Montbrison , le 1<sup>er</sup> septembre 2010

**LE TRÉSORIER**

Annie BASTIN

**LE MANDATAIRE**

Viviane GODARD

\*\*\*\*\*

**Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant délégations de signature**

**Le trésorier de MONTBRISON**

**Décide :**

Article 1 : délégation générale

**Madame Eliane GENE BRIER** , contrôleur du trésor , reçoit pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de MONTBRISON d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieux et place, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, je lui donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie de MONTBRISON , entendant ainsi lui transmettre tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui me sont confiés.

Je prends l'engagement de ratifier tout ce que mon mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

Fait à Montbrison , le 1<sup>er</sup> septembre 2010

**LE TRÉSORIER**

Annie BASTIN

**LE MANDATAIRE**

Eliane GENE BRIER

\*\*\*\*\*

**Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant délégations de signature**

**Le trésorier de MONTBRISON**

**Décide :**

**Article 1 : délégation générale**

**Madame Irène BONNET** , contrôleur principal du trésor , reçoit pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de MONTBRISON d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans

exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieux et place, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, je lui donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie de MONTBRISON, entendant ainsi lui transmettre tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui me sont confiés.

Je prends l'engagement de ratifier tout ce que mon mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

Fait à Montbrison, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

**LE TRÉSORIER**

Annie BASTIN

**LE MANDATAIRE**

Irène BONNET

\*\*\*\*\*

**Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant délégations de signature**

**Le trésorier de MONTBRISON**

**Décide :**

Article 1 : délégation générale

**Madame Marielle DURIS**, inspecteur du trésor, adjointe reçoit pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de MONTBRISON d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieux et place, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, je lui donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie de MONTBRISON, entendant ainsi lui transmettre tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui me sont confiés.

Je prends l'engagement de ratifier tout ce que mon mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

Fait à Montbrison, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

**LE TRÉSORIER**

Annie BASTIN

**LE MANDATAIRE**

Marielle DURIS

\*\*\*\*\*



**Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2010 Portant délégations de signature**

**Le trésorier de MONTBRISON**

**Décide :**

Article 1 : délégation générale

**Monsieur Pascal SECOND** , contrôleur principal du trésor , reçoit pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de MONTBRISON d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieux et place, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, je lui donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie de MONTBRISON , entendant ainsi lui transmettre tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui me sont confiés.

Je prends l'engagement de ratifier tout ce que mon mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

Fait à Montbrison , le 1<sup>er</sup> septembre 2010

**LE TRÉSORIER**

Annie BASTIN

**LE MANDATAIRE**

Pascal SECOND

\*\*\*\*\*

**Décision du 1er septembre 2010 portant délégations de signature**

**Le trésorier de MONTBRISON**

**Décide :**

**Article 1 : délégation générale**

**Madame Séverine CHANTELOT** , inspecteur du trésor , adjointe reçoit pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de MONTBRISON d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieux et place, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, je lui donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie de MONTBRISON , entendant ainsi lui transmettre tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui me sont confiés.

Je prends l'engagement de ratifier tout ce que mon mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

Fait à Montbrison , le 1<sup>er</sup> septembre 2010

**LE TRÉSORIER**

Annie BASTIN

**LE MANDATAIRE**

Séverine CHANTELOT

\*\*\*\*\*

**TRESORERIE DE RIVE DE GIER**

**Décision du 1 ER SEPTEMBRE 2010 Portant délégations de signature**

Le trésorier de Rive de Gier

**Décide :**

**Article 1 : délégation spéciale délais de paiement**

Mesdames **BASSET** Françoise, **POUZADOUX** Agnès, **PERRATONE** Christiane, contrôleurs , mandataires spéciaux , reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement aux conditions suivantes :

NOM PRENOM	Conditions de délégation	signatures
BASSET Françoise	Produits communaux inférieurs ou égaux à <b>2 000€ et 12 mois de délais</b>	
POUZADOUX Agnès	Tout impôt inférieur ou égal à <b>5 000€ et 6 mois de délais</b>	
PERRATONE Christiane	Tout impôt inférieur ou égal à <b>5 000€ et 6 mois de délais</b>	

**Article 2 : délégation spéciale remises majoration et frais de poursuites**

Mesdames **BASSET** Françoise, **POUZADOUX** Agnès, **PERRATONE** Christiane, contrôleurs , mandataires spéciaux, reçoivent délégation pour accorder les remises de majoration aux conditions suivantes :

NOM PRENOM	Conditions de délégation	signatures
BASSET Françoise	Produits communaux inférieurs ou égaux à <b>100 €</b>	
POUZADOUX Agnès	Majoration impôts inférieure ou égale à <b>500€</b>	
PERRATONE Christiane	Majoration impôts inférieure ou égale à <b>500€</b>	

**Article 3 : délégation spéciale divers actes de poursuites secteur impôt et secteur communal**

Mesdames **BASSET** Françoise, **VACHER** Christine, **DESOGUS** Pascale, **POUZADOUX** Agnès, **PERRATONE** Christiane, contrôleurs e , mandataires spéciaux reçoivent délégation pour effectuer les tâches suivantes :

NOM PRENOM	Nature délégation	signatures
BASSET Françoise	Signature des actes de poursuite	
VACHER Christine	Signature des actes de poursuite	
DESOGUS Pascale	Signature des actes de poursuite	
POUZADOUX Agnès	Signature des actes de poursuite	
PERRATONE Christiane	Signature des actes de poursuite	

**Article 5** : la présente délégation annule et remplace la délégation de signature en date du 04/01/2010

**Article 6** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

Fait à Rive de Gier , le 01/09/2010

Le Trésorier  
JOURJON Françoise

\*\*\*\*\*

### **Décision du 1 er Septembre 2010 Portant délégations de signature**

Le trésorier de RIVE DE GIER

**Décide :**

#### **Article 1 : délégation générale**

Mesdames DESOGUS Pascale et VACHER Christine, contrôleurs principaux des finances Publiques reçoivent pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, le secteur communal de la trésorerie de RIVE DE GIER , d'opérer les recettes et les dépenses relatives à ce service, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables du secteur communal, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion leur est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieux et place, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer tous les actes notariés, récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon.

En conséquence, je leur, donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie (secteur local) dénommée, entendant ainsi transmettre aux mandataires tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils puissent, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tout le service communal qui m'est confié.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que mes mandataires auront pu faire en vertu de la présente procuration.

NOM PRENOM	signature
DESOGUS Pascale	
VACHER Christine	

**Article 2** : la présente délégation annule et remplace la délégation de signature en date du 04/01/2010

**Article 3** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

Fait à Rive de Gier , le 01/09/2010

Le Trésorier  
JOURJON Françoise

\*\*\*\*\*

**Décision du 1 er Septembre 2010 Portant délégations de signature**

Le trésorier de RIVE DE GIER

**Décide :**

**Article 1 : délégation générale**

Madame **RAVAINE Sophie**, Inspecteur des finances Publiques reçoit pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de RIVE DE GIER , d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieux et place, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, je, lui, donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie dénommée,entendant ainsi transmettre au mandataire tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui me sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que mon mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

NOM PRENOM	signature
RAVAINE Sophie	

**Article 2** : la présente délégation annule et remplace la délégation de signature en date du xx/xx

**Article 3** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

Fait à Rive de Gier , le 01/09/2010

Le Trésorier  
JOURJON Françoise

\*\*\*\*\*

**Décision du 1 ER SEPTEMBRE 2010 Portant délégations de signature**

Le trésorier de Rive de Gier

**Décide :**

### Article 1 : délégation spéciale délais de paiement

Mesdames **BASSET** Françoise, **POUZADOUX** Agnès, **PERRATONE** Christiane, contrôleurs , mandataires spéciaux , reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement aux conditions suivantes :

NOM PRENOM	Conditions de délégation	signatures
BASSET Françoise	Produits communaux inférieurs ou égaux à <b>2 000€ et 12 mois de délais</b>	
POUZADOUX Agnès	Tout impôt inférieur ou égal à <b>5 000€ et 6 mois de délais</b>	
PERRATONE Christiane	Tout impôt inférieur ou égal à <b>5 000€ et 6 mois de délais</b>	

### Article 2 : délégation spéciale remises majoration et frais de poursuites

Mesdames **BASSET** Françoise, **POUZADOUX** Agnès, **PERRATONE** Christiane, contrôleurs , mandataires spéciaux, reçoivent délégation pour accorder les remises de majoration aux conditions suivantes :

NOM PRENOM	Conditions de délégation	signatures
BASSET Françoise	Produits communaux inférieurs ou égaux à <b>100 €</b>	
POUZADOUX Agnès	Majoration impôts inférieure ou égale à <b>500€</b>	
PERRATONE Christiane	Majoration impôts inférieure ou égale à <b>500€</b>	

### Article 3 : délégation spéciale divers actes de poursuites secteur impôt et secteur communal

Mesdames **BASSET** Françoise, **VACHER** Christine, **DESOGUS** Pascale, **POUZADOUX** Agnès, **PERRATONE** Christiane, contrôleurs e , mandataires spéciaux reçoivent délégation pour effectuer les tâches suivantes :

NOM PRENOM	Nature délégation	signatures
BASSET Françoise	Signature des actes de poursuite	
VACHER Christine	Signature des actes de poursuite	
DESOGUS Pascale	Signature des actes de poursuite	
POUZADOUX Agnès	Signature des actes de poursuite	
PERRATONE Christiane	Signature des actes de poursuite	

**Article 5** : la présente délégation annule et remplace la délégation de signature en date du 04/01/2010

**Article 6** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

Fait à Rive de Gier , le 01/09/2010

Le Trésorier  
JOURJON Françoise